



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

cancer

Question écrite n° 16846

Texte de la question

M. Georges Fenech appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le cancer des enfants, première cause de décès. En effet, alors qu'on pourrait penser que les enfants sont prioritaires en termes de recherche et de traitement, il s'avère que, sur certains cancers pédiatriques, la recherche n'a pas avancé depuis plus de 30 ans, et seuls 2 % des fonds anti-cancer sont alloués aux enfants, qui sont les grands oubliés de la recherche. Des vies pourraient être prolongées, voire préservées avec un traitement individualisé. Certaines voies thérapeutiques restent pour les enfants atteints d'un cancer inexploitées. Des pistes pourraient être examinées, comme l'obligation pour les laboratoires de financer une recherche indépendante liée aux cancers pédiatriques par le biais d'une taxe (mineure) prélevée sur la vente des médicaments, ou encore la présentation d'un projet de loi au Parlement dans lequel des accords engageraient l'industrie pharmaceutique à développer des médicaments contre les cancers des enfants. Il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement dans ce domaine.

Texte de la réponse

Chaque année en France, près de 2 500 nouveaux cas de cancers sont diagnostiqués chez les enfants (1 700) et les adolescents (700). Le taux de survie des enfants atteints de cancer s'est considérablement amélioré, passant de 25 % à près de 80 % en 30 ans. En France, la prise en charge de ces cancers s'effectue dans des centres spécialisés en cancérologie pédiatrique identifiés dans chaque région. Chaque centre spécialisé doit appartenir à une organisation hospitalière interrégionale de recours en cancérologie pédiatrique, au nombre de sept sur l'ensemble du territoire. Dans le cadre du Plan cancer 2009-2013, deux appels à projets ont été lancés par l'institut national du cancer (INCa) pour soutenir des projets intégrés et novateurs en faveur de la prise en charge des adolescents et des jeunes adultes atteints de cancer (huit projets retenus et financés dès 2012) et pour le suivi des patients traités pour un cancer durant l'enfance ou l'adolescence (cinq projets financés). Actuellement, des actions de santé publique sont en cours avec deux registres nationaux spécialisés des cancers de l'enfant : un sur les hémopathies malignes (RNHE), mis en place en 1995, et l'autre sur les tumeurs solides de l'enfant (RNTSE). Une plateforme d'observation des cancers de l'enfant, localisée au sein du RNHE au centre de lutte contre le cancer de Villejuif, permet d'améliorer les connaissances épidémiologiques des cancers de l'enfant et de l'adolescent en lien avec la biologie. Dans le cadre de la recherche, des actions engagées par l'INCa et l'institut thématique multi-organismes cancer (ITMO cancer) ont été développées dans les domaines de la biologie, des facteurs de risque, des sciences humaines et sociales, de l'épidémiologie, de la santé publique et des facteurs environnementaux et génétiques liés aux cancers. Quarante essais cliniques à promotion académique ou industrielle, évaluant notamment les traitements des cancers pédiatriques, sont actuellement ouverts aux inclusions des enfants atteints de cancer (onze essais cliniques sont ouverts aux inclusions pour les cancers cérébraux chez les enfants). Ces essais cliniques et thérapeutiques correspondent à des programmes de recherche portant notamment sur la radiothérapie, les faibles et fortes doses de radiation en relation avec les cancers de l'enfant et la prise en charge des cancers pédiatriques. Elles correspondent à un financement significatif. Ainsi, entre 2007 et 2011, leur financement a été de 38 millions d'euros ce qui

représente 10 % des fonds alloués à la recherche. De nombreuses associations de parents se sont par ailleurs fortement investies dans le soutien à la recherche, dans l'amélioration de la qualité des soins, de la prise en charge des jeunes patients et de l'accompagnement de leurs familles. Pour autant, les efforts doivent être poursuivis et intensifiés. C'est pourquoi les cancers des enfants seront une priorité dans le cadre de la lutte contre les inégalités aux plus jeunes âges de la vie qui sera reprise dans le futur plan cancer en cours d'élaboration en 2013 comme annoncé par le Président de la République le 4 décembre 2012.

Données clés

Auteur : [M. Georges Fenech](#)

Circonscription : Rhône (11^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16846

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [29 janvier 2013](#), page 912

Réponse publiée au JO le : [14 mai 2013](#), page 5095